



## Moto VEI imatriculé a l'étranger

Par **Luigi75888**, le **14/12/2022 à 07:01**

Bonjour,

Je viens vers vous car j'ai été victime d'un accident de la route le 26/07/2022 en France, jugé non coupable par le PV dressé par la police, mon assurance portugaise m'a forcé la main pour faire un recours direct envers l'assurance du tiers qui a causé l'accident, choses que j'ai faites, je suis actuellement en contact avec cette assurance, mon véhicule a été classé VEI (11000€ de réparation) et la vrade a 8500€.

La compagnie d'assurance m'a d'abord proposé de reprendre mon véhicule et donc d'être indemnisé à hauteur de la vrade, mais elle m'a envoyé un mail quelques jours plus tard pour m'indiquer qu'il est impossible de reprendre mon véhicule car immatriculé à l'étranger, il m'affirme que c'est à moi de revendre l'épave à un épaviste et que je n'ai que l'option de remboursement de la vrade - la valeur de l'épave, ma question est la suivante, sont-ils en droit de me refuser la cession du véhicule à leur compagnie du fait que celui-ci est immatriculé à l'étranger?

Qui va régler les frais de gardiennage sachant que je suis la victime dans l'accident?

L'expert m'affirme que c'est à moi de payer alors que je ne suis pas le responsable de l'accident. Bien évidemment il me dit aussi que la valeur de l'épave sera fixée par appel d'offres et refuse de me communiquer le montant.

Par **chaber**, le **15/12/2022 à 07:50**

Bonjour,

[quote]

mon assurance portugaise m'a forcé la main pour faire un recours direct envers l'assurance

du tier qui a causé l'accident

[/quote]

Vous faites donc le recours vous-même auprès du responsable? et l'expert est celui de son assureur?

Par **Luigi75888**, le **15/12/2022 à 19:02**

Oui, c'est moi qui traite directement avec l'assurance adverse et oui l'expert est celui de son assurance.

Je me suis rendu aujourd'hui au garage afin de récupérer ma moto accidenté et j'ai donc du payer les frais de gardiennage ainsi que les frais de devis d'un montant de 450€ au total, j'ai demander a l'assurance de me communiquer au plus vite si ils me rembourseraient ou pas.

Par **chaber**, le **15/12/2022 à 19:31**

bonjour

Si vous n'avez aucune responsabilité il vous est possible de réclamer tous les frais à votre charge auprès de l'assureur du responsable

Par **Luigi75888**, le **15/12/2022 à 19:42**

Je viens tout juste de l'informer par mail , en demandant le remboursement de ces frais ( facture a l'appuye ) . Pourriez vous m'orienté un peu plus sur cette fameuse convention épave , un vehicule avec une carte grise étrangère ne peut donc réelemment pas etre ceder a la compagnie d'assurance ?